

FCP de droit français

ZEN CAPITAL

RAPPORT ANNUEL

au 30 décembre 2022

Société de gestion : OTEA Capital
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit

OTEA Capital - 58 rue Pierre Charron - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	8
5. Certification du Commissaire aux Comptes	12
6. Comptes de l'exercice	17
7. Annexe (s)	37
Caractéristiques de l'OPC (suite)	38

Informations clés pour l'investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

ZEN Capital - Code ISIN Part C: FR0011233550
Société de gestion : OTEA CAPITAL

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP a pour objectif de gestion une performance annualisée nette des frais de gestion supérieure à ESTER Capitalisé +1,6% avec un niveau de volatilité maximum de 5% et une exposition aux marchés actions voisine de 10%.

La société de gestion cherche à atteindre l'objectif de gestion avec une stratégie peu corrélée à l'évolution des marchés actions des pays membre de l'OCDE sur les petites, moyennes et grandes capitalisations. La stratégie vise à sélectionner des actions à l'achat ou à la vente (ou dérivés sur actions du type « Contract For Differences – CFD » ou « Equity swap »). Le risque systématique de marché sera réduit par des ventes de futures, ou d'autres instruments dérivés simples du type « CFD » ou « Equity swap ». Cependant, l'exposition nette aux marchés actions est comprise entre -10% et 25%.

La stratégie d'investissement est de type « long/short equity ». Elle consiste à gérer simultanément un portefeuille de positions à l'achat sur des sociétés jugées sous-évaluées et un portefeuille de positions à la vente sur des sociétés jugées surévaluées. La construction des positions acheteuses s'opère soit par l'achat direct d'actions soit par l'utilisation d'instruments dérivés, négociés de gré à gré ou sur le marché coté, de type swap, CFD (Contract For Difference) ou contrat à terme. L'exposition brute ne pourra pas excéder 200%.

Les décisions d'investissement reposent sur l'analyse croisée des approches suivantes :

- scénario « top down » : approche macro-économique, anticipation des perspectives de croissance des différentes industries et zones géographiques de notre univers, détermination de thématiques d'investissement.
- analyse sectorielle transversale : évolution de la chaîne de valeur, relations sous-traitants, perspectives de concentration, réglementation, situation du cycle.
- approche « bottom-up » fondamentale : analyse des forces et faiblesses des sociétés, positionnement stratégique, qualité des résultats, valorisation.
- analyse des flux : identification du statut boursier de la valeur, rotation sectorielle, critères techniques.

L'allocation en titres vifs « action » variera entre 0% et 100% en fonction de l'utilisation des CFD. La proportion de liquidités sera le complément.

Les liquidités sont investies sur des instruments monétaires notamment des OPC (dans la limite de 10%) et des TCN de la catégorie « Investissement » selon la méthodologie de notation de la société de gestion. Les investissements en titres de catégorie « spéculatifs » représentent un maximum de 20%.

Le FCP n'est pas géré en fonction d'un indicateur de référence. Cependant, la performance de la valeur liquidative pourra être comparée, a posteriori, à l'indice ESTER capitalisé +1,6%.

L'indice Ester est l'acronyme d'Euro Short-Term Rate. C'est un taux d'intérêt interbancaire de référence, calculé par la BCE. Il est basé sur des données fournies quotidiennement par les banques concernant des opérations en euro, au jour le jour, effectuées sur le marché monétaire.

Réglementation SFDR : Sous l'article 6

FCP de capitalisation

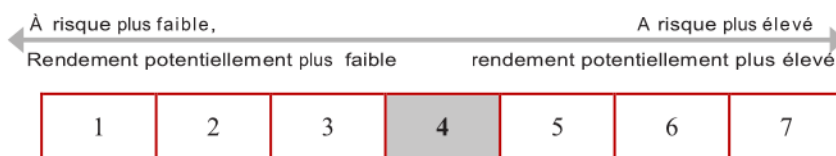
Durée recommandée de placement : Minimum 3 ans.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues à tout moment chez CACEIS BANK. Elles sont centralisées le jour d'établissement de la valeur liquidative (le vendredi) jusqu'à 14h00 chez CACEIS BANK et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Le fonds pourra être exposé à un risque de change qui ne sera pas couvert de façon systématique par le gérant.

Le FCP peut avoir recours à des instruments financiers à terme afin de couvrir ou d'exposer le fonds aux risques de marché. Le risque global de l'OPCVM est calculé par la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. Cette classification peut évoluer dans le temps.

Le niveau de l'indicateur de risque passé ne préjuge pas du niveau de l'indicateur futur.

La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce fonds est classifié « **catégorie 3** », du fait de la gestion long/short mises en œuvre sur les marchés actions, et la possibilité de s'exposer également aux marchés obligataires et monétaires.

LES RISQUES IMPORTANTS POUR LE FCP NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- Les risques de contrepartie
- Les risques liés à l'impact des techniques financières qui visent à utiliser des instruments dérivés.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Néant.

3. RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion

Sur l'exercice clos au 30 décembre 2022, les valeurs liquidatives du fonds s'établissent à 96,94 euros pour la part R et 103,60 euros pour la part C. Les performances sont respectivement de -0,29% et de +0,39% sur l'exercice allant du 01 janvier 2022 au 30 décembre 2022.

Les nombres de parts s'établissent respectivement à 16 691,6516 pour la part R et 76 851,684741 pour la part C. L'actif net du fonds s'établit à € 9,58 millions à la clôture.

Pour rappel, ZEN Capital est un FCP classé « diversifié » ayant pour objectif de gestion une performance annualisée nette des frais de gestion supérieure à celle de l'ESTER Capitalisé + 1,0% pour la part R et ESTER + 1,6% pour la part C avec un niveau de volatilité maximum de 5% et une exposition aux marchés actions voisine de 10%. A titre indicatif, le levier maximum est de 200%.

Environnement économique

2022 aura été une année agitée. Une année qui fut marquée par une envolée de l'inflation (de 4,9% en janvier vs. 10,1% en novembre en zone euro) face à laquelle les banques centrales ont réagi en faisant rapidement augmenter leurs taux d'intérêt, dégradant progressivement les perspectives de croissance économique.

La réaction des marchés a été brutale et assez inédite : tant les actions que les obligations ont connu une performance nettement négative.

Dès la fin 2021, à la suite de la réouverture de l'économie post Covid-19, des problèmes dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises ont émergé, générant un déséquilibre entre l'offre et la demande ainsi qu'une pression inflationniste.

À cela s'est ajouté en 2022 une inflation record sur le prix des matières premières (notamment le pétrole et le gaz) en raison de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le premier producteur et exportateur mondial de gaz naturel.

Bien que les prix des matières premières soient peu à peu revenus sur des niveaux plus « normaux » fin 2022, le choc a été suffisant pour générer des effets plus structurels et durables.

Après plus d'une décennie de taux bas, les banques centrales ont dû remonter brutalement leur taux d'intérêt pour contrer l'inflation.

Pour rappel, en faisant varier leurs taux directeurs, les banques centrales influencent la demande de crédit et la création monétaire.

Sur l'année 2022, le principal taux directeur de la Réserve Fédérale Américaine (Fed) est ainsi passé de 0,25% à 4,50% et celui de la Banque Centrale Européenne (BCE) de -0,50% à 2%.

Une inflation élevée et persistante, combinée aux facteurs d'ordre géopolitique, comme la guerre en Ukraine, pèse sur les perspectives de croissance dans de nombreux secteurs et affecte les comportements économiques des ménages et des entreprises.

Tout au long de l'année 2022, la conjoncture économique, en particulier dans l'industrie, s'est progressivement détériorée simultanément dans les pays développés et émergents.

Cette synchronisation ainsi que le niveau élevé des stocks au regard des commandes ont renforcé le scénario de récession économique pour l'année 2023, et de contraction du commerce mondial.

Au niveau des marchés financiers, leur performance d'ensemble sur 2022 est largement le reflet de la politique monétaire très restrictive menée par la Fed, la BCE et la BoE principalement. Fait rarissime, les marchés actions et obligataires ont fortement baissé de concert, dans une proportion conjuguée pratiquement sans références historiques.

Les marchés actions (chiffres en devise locale) ont ainsi baissé de 19,5% pour le MSCI World. Les Etats-Unis ont été dans cette moyenne, avec -19,4% pour le S&P 500, mais surtout -33,1% pour le Nasdaq. Les valeurs technologiques, et celles de croissance au sens large, ont été particulièrement touchées par le changement des politiques monétaires. L'Europe s'en sort mieux avec une baisse de -11,7% pour l'Eurostoxx 50 dont -9,5% pour le CAC40. L'Asie a baissé de -15,5% (HK) mais l'Inde a bénéficié de sa croissance (+4,4% pour le Sensex). La Russie, pénalisée par les sanctions occidentales, a baissé de -39,2%.

Les marchés actions ont néanmoins enregistré un rebond sur le dernier trimestre.

Du côté des marchés obligataires, les obligations souveraines américaines ont baissé de 12,9%, et celles européennes de -17,8%. Elles ont entraîné dans leur baisse les obligations d'entreprises Investments grade (-13,8% en Europe) et, dans une moindre mesure, le Haut Rendement (-9,4% en Europe).

Stratégie d'investissement

Après un début d'année 2022 très favorable (+4,96% et +0,60% respectivement en janvier et février) porté par l'exposition au secteur télécom, la suite de l'année a été plus compliquée. Les allègements de Vodafone, Orange et Telenet n'ont pas permis de conserver la performance acquise sur le reste de l'année.

Par la suite, nous avons été pénalisés sur la partie longue par les investissements Dassault Systèmes et Critéo et par la chute de Vodafone, Telenet et Eutelsat, ces 2 dernières ayant déçu les investisseurs avec l'annonce de leur stratégie et notamment en diminuant leur dividende.

En juillet, les annonces de Eutelsat et Telenet provoquent une forte baisse du fonds avec -3,61%. Nous avons réduit ces investissements pour renforcer le secteur automobile (Mercedes et Stellantis) ainsi que Bouygues et Infineon.

Sur la 2nd partie de l'année, le fonds est pénalisé par les expositions aux secteurs cycliques (automobile, construction, publicité, semiconducteur) dans un contexte d'inflation et de hausse des taux d'intérêts par les banques centrales quitte à provoquer une récession. Le rebond des valeurs défensives L'Oréal, LVMH accentuent cette contre-performance. Seules Satisfactions, la baisse de Tesla dont le niveau de valorisation excessif et les ambitions peu réalistes provoquent une baisse du titre et le retour sous seuil de 5% de la volatilité grâce au maintien d'une exposition brute autour de 100% sur l'ensemble de l'année.

Utilisation des instruments financiers dérivés – Identité de la contrepartie

Le fonds utilise des Swaps sur actions basés sur un univers d'investissement correspondant à l'indice « Stoxx 600 » ainsi que sur des Futures sur indices actions. Le risque global du fonds est au maximum de 100% avec un levier qui est resté autour de 100%. La contrepartie pour l'exercice 2022 a été JP Morgan et le risque de contrepartie est resté inférieur à 10%. Les dépôts de garantie sont placés en cash et visent à couvrir les appels de marges quotidiens.

Les « Swaps » sur actions sont réalisés avec JP Morgan et les dépôts de garantie et appels de marges sont effectués en numéraire.

Objectif et Perspectives

L'objectif de performances du fonds est de 4% avec une volatilité inférieure à 5%.

L'économie mondiale devrait enregistrer un faible taux de croissance en 2023, et donc en ralentissement significatif par rapport à 2022, elle devrait néanmoins éviter une forte récession. Au niveau de la zone Euro, la période critique était celle de l'hiver, notamment pour l'Allemagne et l'Italie, mais le 4^{ème} trimestre 2022 et le 1^{er} trimestre 2023 devraient rester juste au-dessus des 0% de croissance. Le FMI a ainsi révisé à la hausse en début d'année ses attentes de croissance économique mondiale à 2,9% (+0.2pts), du fait de perspectives plus favorables aux Etats-Unis et en Europe. La réouverture de la Chine amène également une révision importante de la croissance chinoise attendue, à +5,2% v. +4,4% précédemment.

Cette amélioration est en partie alimentée par un niveau d'inflation moindre en 2023, laissant présager que la politique de hausse des taux d'intérêt arrive à son terme. L'objectif de la Fed est de 5-5,25% et de 3,5% pour la BCE.

Néanmoins, il convient de rester prudent. Les forces déflationnistes qui étaient en place depuis 10 ans sont remplacées par des tendances - relocalisation, transition énergétique, démographie chinoise – porteuses d'inflation. Si l'inflation devrait tendre vers les 3-4% à horizon 2024, il nous semble que les Banques centrales (Fed, BCE) devront rester prudentes avant d'entamer une baisse des taux.

L'environnement actuel est particulièrement favorable aux obligations, qui retrouvent des rendements de près de 5%, ce qui n'avait pas été observé depuis 10 ans.

Les marchés actions sont d'un côté sur des niveaux de valorisation attractifs, notamment pour l'Europe, alors que les Etats-Unis sont sur leur moyenne de valorisation historique, mais les perspectives de croissance bénéficiaires semblent très limitées, et inférieures à 5%. Une remontée des marchés se fera davantage sur une appréciations des multiples. Il est à noter que les résultats des entreprises sont depuis le 2^{ème} trimestre 2022 encourageants, et démontrent une bonne capacité à maintenir les marges dans un contexte de coûts moins favorable. Des opportunités d'arbitrage entre les entreprises qui souffrent de l'inflation et celles qui réussissent à faire passer des hausses de prix pour faire face à l'inflation devraient être favorable à ZEN Capital.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OAT 4.25% 25/10/23	2 658 542,74	
FRANCE (GOVT OF) 2.25% 10/22		2 600 000,00
TOTALENERGIES SE	240 000,00	710 000,00
ORANGE	50 550,00	652 933,50
FRA.EMPRUNT ETAT 3% 25/04/22 OAT		500 000,00
TELENET GROUP HOLDING		436 632,40
STELLANTIS NV	234 977,00	170 000,00
THALES		371 962,20
EUTELSAT COMMUNICATIONS	43 153,60	322 330,00
LAFARGEHOLCIM LTD		347 816,68

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 3 834 730,91

- o Change à terme :
- o Future : 946 250,00
- o Options :
- o Swap : 3 705 665,91

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCÉDURE DE CHOIX DES INTERMÉDIAIRES

OTEA Capital a retenu une approche multicritères pour sélectionner les intermédiaires. Les critères retenus sont à la fois quantitatifs et qualitatifs.

Les principaux critères pour la sélection et l'évaluation des intermédiaires sont l'accès à la recherche, le coût de l'intermédiation, la qualité de l'exécution, la qualité du traitement administratif, et la notoriété.

DISPOSITIF DE CONTRÔLE

Le programme de contrôle réalisé au cours de l'exercice 2022 a révélé une volatilité supérieure à 5%. Cette contrainte inscrite dans l'objectif de gestion demeure inchangée. Les gérants ont mis en œuvre des actions visant à rétablir cette situation en conservant une exposition brute autour de 100%. En fin d'année, la volatilité était inférieure à 5%. Nous conserverons l'exposition brute autour de 100% afin de maintenir durablement la volatilité en dessous du seuil de 5%.

Les quelques recommandations émises lors des contrôles de deuxième niveau ont toutes été appliquées.

Conformément à l'article 313-2 du RG AMF, pour que le dispositif de contrôle soit « efficace » et « effectué de manière indépendante », la SGP doit prendre en compte et appliquer le plus grand nombre des recommandations émises à partir du moment où elle les accepte, ce qui a été le cas sur l'exercice 2022.

POLITIQUE DES DROITS DE VOTE

La prise de connaissance des assemblées générales s'effectue par le biais de la presse spécialisée, des informations communiquées par l'Association Française de la Gestion Financière (AFG) et CACEIS (Dépositaire).

Conformément à sa politique de vote, au cours de l'exercice 2022, la société OTEA Capital, a choisi de participer aux assemblées générales des sociétés pour lesquelles les OPCVM qu'elle gère, détenant plus de 1% du capital de la société en question.

Toutefois, selon la nature des résolutions et selon l'importance de la position détenue par le FCP, les gérants se réservent la possibilité de participer ponctuellement aux assemblées et d'exercer ou de ne pas exercer les droits de vote rattachés aux titres détenus en portefeuille.

La préservation des intérêts des actionnaires de l'émetteur concerné, et par conséquent, celui des souscripteurs du FCP, est la principale motivation pour l'exercice des droits de vote.

En 2021, OTEA capital n'a participé à aucune assemblée générale.

OTEA Capital s'est engagé à respecter les Principes pour des Investissements Responsables, avec la signature de ces « PRI ».

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

L'équipe de gestion d'OTEA Capital porte une attention particulière, dans l'analyse des opportunités d'investissement, à l'éthique des dirigeants des sociétés concernés, à la qualité de leur communication et à la transparence de l'information. Par volonté stratégique, à ce stade de son développement, OTEA Capital a fait le choix de ne pas intégrer simultanément et systématiquement les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) et de transition énergétique et écologique dans sa politique d'investissement.

REGLEMENTATION SFDR ET TAXONOMIE

Le fonds ZEN Capital ne met pas en avant les caractéristiques environnementales ou sociales. L'OPC n'a pas d'objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

Les investissements sous-jacents ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération des collaborateurs d'OTEA Capital est élaborée et tenue à jour par ses deux dirigeants. Elle concerne tous les collaborateurs et couvre l'ensemble des rémunérations. Elle respecte les principes auxquels OTEA Capital est soumis au titre des agréments reçus. OTEA Capital se place sous le principe de proportionnalité en prenant en compte la taille de la société, son organisation interne ainsi que la nature et la complexité de ses activités. Elle n'encourage pas à la prise de risque. Aucune distinction n'est faite entre les preneurs de risque et les autres collaborateurs pour la détermination des rémunérations variables.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel sur l'exercice 2022 :

Le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables et les indemnités de fin de contrat) versées par OTEA Capital à l'ensemble de son personnel (soit 9 personnes bénéficiaires en 2022) s'est élevé à 978 keur (coût société).

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion :

OTEA Capital

58 rue Pierre Charron

75008 PARIS

Tél : +33 (0)9 73 87 02 73

www.otea-capital.com.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

ZEN CAPITAL
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OTEA CAPITAL
58, rue Pierre Charron
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement ZEN CAPITAL relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



ZEN CAPITAL

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

La vérification du respect des dispositions légales et réglementaires appelle de notre part l'observation suivante : les liquidités du fonds ont représenté entre 13 % et 28 % de l'actif net sur l'exercice. Conformément à l'article L. 214-20 du COMOFI, les liquidités devraient présenter un caractère accessoire.

Par ailleurs, en application de la loi, nous vous signalons que l'attestation sur la composition de l'actif du 24 juin 2022 mentionnait l'observation suivante :

« Les liquidités du fonds ont représenté entre 17 % et 28 % de l'actif du 1er janvier sur le premier semestre 2022. Conformément à l'article L. 214-20 du COMOFI, les liquidités devraient présenter un caractère accessoire. »

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



ZEN CAPITAL

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM



2023.04.14 18:42:26 +0200

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	7 224 908,24	8 795 717,96
Actions et valeurs assimilées	4 407 313,04	5 574 473,15
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 407 313,04	5 574 473,15
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	2 652 586,78	3 189 494,81
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 652 586,78	3 189 494,81
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	165 008,42	31 750,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	10 000,00	31 750,00
Autres opérations	155 008,42	
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	909 372,38	527 073,78
Opérations de change à terme de devises		
Autres	909 372,38	527 073,78
COMPTES FINANCIERS	1 985 406,29	3 226 815,35
Liquidités	1 985 406,29	3 226 815,35
TOTAL DE L'ACTIF	10 119 686,91	12 549 607,09

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	9 536 421,92	11 375 054,56
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-7 590,92	-402 767,38
Résultat de l'exercice (a,b)	51 276,59	250 568,60
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	9 580 107,59	11 222 855,78
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	45 688,97	45 395,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	45 688,97	45 395,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 000,00	45 395,00
Autres opérations	44 688,97	
DETTES	20 327,87	15 518,57
Opérations de change à terme de devises		
Autres	20 327,87	15 518,57
COMPTES FINANCIERS	473 562,48	1 265 837,74
Concours bancaires courants	473 562,48	1 265 837,74
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	10 119 686,91	12 549 607,09

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0322		2 143 750,00
EURO STOXX 50 0323	946 250,00	
Options		
STELLANTIS NV 01/2022 CALL 17		66 211,66
CARREFOUR 01/2022 CALL 16.5		106 679,52
TOTALENERGIES SE 01/2022 CALL 45		156 205,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Contracts for Difference		
CFD JPX THALES 1230	357 900,00	
JPX MICHELIN 1230	145 516,00	
SCHNEIDER ELECTRIC S	313 728,00	465 642,00
ADYEN NV CHA 1230	90 188,00	161 805,00
L'OREAL CHA 1230	300 240,00	
LVMH MOET HENNESSY L	203 970,00	218 100,00
LEGRAND SA CHA 1230	336 690,00	411 600,00
JPX GEBERIT A 1230	176 414,00	359 600,44
JPX MICHELIN 1230		201 810,00
JPX DASSAULT SYSTEME		261 550,00
CFD JPX BIOMERI 1230	97 920,00	
RCO REMY JPM 1230	317 091,20	214 000,00
CFD TESLA USD 1230	74 098,44	198 866,44
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
VIVENDI 01/2022 PUT 11.5		19 089,40
SAINT-GOBAIN 01/2022 PUT 57		13 858,88
Engagement sur marché de gré à gré		
Contracts for Difference		
L'OREAL CHA 1230		375 255,00
VODAFONE GROUP PLC C	474 725,27	909 204,38
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	39 671,44	-96,92
Produits sur actions et valeurs assimilées	136 681,34	456 899,23
Produits sur obligations et valeurs assimilées	73 500,00	137 500,00
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	249 852,78	594 302,31
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	87 397,07	33 755,22
Autres charges financières		
TOTAL (2)	87 397,07	33 755,22
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	162 455,71	560 547,09
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	117 767,53	180 826,38
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-I) (1 - 2 + 3 - 4)	44 688,18	379 720,71
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	6 588,41	-129 152,11
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	51 276,59	250 568,60

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

Le FCP est valorisé en cours de clôture.

Le FCP s'est conformé aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur et notamment au plan comptable des OPC.

La devise de valorisation du FCP est l'Euro.

Méthodes d'évaluation et modalités pratiques

Sauf précisé, tous les instruments sont valorisés sur la base du jour de la valeur liquidative, heure de Paris.

Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé sont évaluées au cours de clôture.

Les actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sur la base de cours disponibles auprès de contributeurs, ou à défaut sur la base d'une modélisation effectuée par la Société de Gestion.

Actions et Parts d'OPC ou fonds d'investissement

Les actions ou parts d'OPC ou fonds d'investissement sont valorisées à la dernière valeur liquidative connue (officielle ou estimée).

ETF/Trackers

Les ETF/Trackers sont évalués au cours de clôture.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les obligations, valeurs assimilées et les obligations convertibles, sont évaluées au dernier cours coté mid.

Les titres de créances négociables sont évalués selon les méthodes suivantes :

- Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois et dont la durée résiduelle est supérieure ou égale à 3 mois sont évalués au dernier cours connu reçu de contributeurs.
- Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois, mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois, sont évalués en linéarisant, sur la durée de vie résiduelle, la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.
- Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en linéarisant, sur la durée de vie résiduelle, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créances pour lesquels un cours n'est pas disponible auprès de contributeurs sont évalués sur la base d'une modélisation effectuée par la Société de Gestion.

En application du principe de prudence, ces évaluations peuvent être corrigées du risque émetteur ou de liquidité.

Le détail des contributeurs de cours sélectionnés est précisé dans un « Pricing Sheet Agreement » défini entre le valorisateur et la Société de Gestion.

Instruments financiers à terme et dérivés

Les contrats à terme fermes et conditionnels (hors contrats sur devises) sont valorisés au cours de compensation.
Les contrats à terme fermes et conditionnels sur devises sont valorisés au cours de 17h00.

Swaps

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion. Toutefois, en cas d'échange financier adossé, l'ensemble, composé du titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, fait l'objet d'une évaluation globale.

Devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la valorisation sont évalués au cours de 17h00.

Change à Terme

Les contrats sont évalués au cours de 17h00.

Dépôts

Les dépôts à terme sont évalués à leur valeur contractuelle.

En application du principe de prudence, ces évaluations peuvent être corrigées du risque de défaillance de la contrepartie.

Emprunts d'espèces

Les emprunts sont évalués à leur valeur contractuelle.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à recevoir calculés prorata temporis.

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à payer calculés prorata temporis.

Les créances représentatives de titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Les titres empruntés ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés sont évalués à la valeur de marché des titres concernés majorée de la rémunération calculée prorata temporis.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Frais de gestion

	FRAIS FACTURES à L'OPCVM	ASSIETTE	TAUX BAREME
I&2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part R : 1.60% TTC taux maximum Part R-USD : 1.60% TTC taux maximum Part C : 1.00% TTC taux maximum
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0.50% TTC Taux maximum
4	Commissions de mouvements - Société de gestion - Dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Maximum 150 € 5€ (France Belgique, Pays-Bas) 10€ (Clearstream / Euroclear Bank) 15€ (valeur étrangères : Allemagne, Autriche, Luxembourg, Suisse, Espagne, Italie, Irlande, Portugal, Suède, Finlande, Norvège, GB, USA, Japon, Canada)
5	Commission de surperformance	Actif net	Part R & C : 20% TTC de la performance nette de frais du FCP au-delà de ESTER capitalisé + 1.0% pour la part R et au-delà de ESTER capitalisé + 1.60% pour la part C, avec High Water Mark.

Frais de performance

A compter du 1er janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Indicateur de référence et proportion :

L'indicateur de référence est :

- pour les parts R et R-USD, ESTER Capitalisé + 1,00% et
- pour les parts C, ESTER Capitalisé + 1,60%

La commission de surperformance correspond à 20% TTC de la surperformance de la part par rapport à l'indicateur

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. ».

Cette période est fixée à 5 ans.

Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance. Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais la VL est inférieure au niveau de High Water Mark (dernière VL de clôture d'exercice sur laquelle des commissions de surperformance ont été perçues). Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et supérieure au niveau de High Water Mark, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois. La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part ZEN CAPITAL C	Capitalisation	Capitalisation
Part ZEN CAPITAL R	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	11 222 855,78	15 366 444,69
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	537 533,57	4 079 848,36
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 247 793,06	-7 559 231,89
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	292 295,34	2 392 687,21
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 059 534,14	-756 321,67
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 101 207,34	2 678 663,28
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 272 450,24	-4 816 651,39
Frais de transactions	-12 533,70	-75 719,30
Différences de change	-31 799,94	-12 579,35
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-143 900,99	-428 714,87
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-225 556,08	-81 655,09
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	81 655,09	-347 059,78
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	149 539,45	-25 290,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	120 319,45	-29 220,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	29 220,00	3 930,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	44 688,18	379 720,71
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	9 580 107,59	11 222 855,78

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 652 586,78	27,69
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	2 652 586,78	27,69
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	3 360 005,64	35,07
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	3 360 005,64	35,07
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	474 725,27	4,96
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	474 725,27	4,96

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	2 652 586,78	27,69						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 985 406,29	20,72
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							473 562,48	4,94
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			2 652 586,78	27,69						
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 985 406,29	20,72								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	473 562,48	4,94								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 CHF		Devise 3 SEK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées					136 912,39	1,43	317 432,65	3,31
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers					5 219,41	0,05	17 556,40	0,18
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers	75 681,97	0,79	123 035,76	1,28			274 844,75	2,87
HORS-BILAN								
Opérations de couverture			176 414,00	1,84			74 098,44	0,77
Autres opérations	474 725,27	4,96						

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	71 944,00
	Coupons et dividendes en espèces	18 900,00
	Collatéraux	817 185,00
	Autres créances	1 343,38
TOTAL DES CRÉANCES		909 372,38
DETTES		
	Frais de gestion fixe	11 457,08
	Frais de gestion variable	8 870,79
TOTAL DES DETTES		20 327,87
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		889 044,51

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part ZEN CAPITAL C		
Parts souscrites durant l'exercice	1 164,4000	127 460,20
Parts rachetées durant l'exercice	-17 303,0194	-1 834 226,74
Solde net des souscriptions/rachats	-16 138,6194	-1 706 766,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	76 851,6847	
Part ZEN CAPITAL R		
Parts souscrites durant l'exercice	4 077,7679	410 073,37
Parts rachetées durant l'exercice	-4 103,9398	-413 566,32
Solde net des souscriptions/rachats	-26,1719	-3 492,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16 691,6516	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part ZEN CAPITAL C	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

	En montant
Part ZEN CAPITAL R	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Part ZEN CAPITAL C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	83 688,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	8 143,55
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	
Part ZEN CAPITAL R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	25 208,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	727,24
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	51 276,59	250 568,60
Total	51 276,59	250 568,60

	30/12/2022	31/12/2021
Part ZEN CAPITAL C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	52 137,35	222 565,11
Total	52 137,35	222 565,11

	30/12/2022	31/12/2021
Part ZEN CAPITAL R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-860,76	28 003,49
Total	-860,76	28 003,49

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 590,92	-402 767,38
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-7 590,92	-402 767,38

	30/12/2022	31/12/2021
Part ZEN CAPITAL C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-6 959,31	-344 273,23
Total	-6 959,31	-344 273,23

	30/12/2022	31/12/2021
Part ZEN CAPITAL R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-631,61	-58 494,15
Total	-631,61	-58 494,15

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	20 886 252,11	14 992 761,10	15 366 444,69	11 222 855,78	9 580 107,59
Part ZEN CAPITAL C en EUR					
Actif net	19 786 558,25	13 892 814,36	13 649 726,09	9 597 414,81	7 961 909,50
Nombre de titres	195 604,9933	137 167,0383	127 660,8618	92 990,3041	76 851,6847
Valeur liquidative unitaire	101,15	101,28	106,92	103,20	103,60
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,78	-0,64	4,03	-3,70	-0,09
Capitalisation unitaire sur résultat	1,61	0,51	-0,81	2,39	0,67
Part ZEN CAPITAL R en EUR					
Actif net	1 099 693,86	1 099 946,74	1 716 718,60	1 625 440,97	1 618 198,09
Nombre de titres	11 314,2884	11 381,7038	16 944,6590	16 717,8235	16 691,6516
Valeur liquidative unitaire	97,19	96,64	101,31	97,22	96,94
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,63	-0,60	3,83	-3,49	-0,03
Capitalisation unitaire sur résultat	0,85	-0,18	-1,44	1,67	-0,05

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	10 000	284 300,00	2,97
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	3 000	184 200,00	1,92
TOTAL ALLEMAGNE			468 500,00	4,89
BELGIQUE				
TELENET GROUP HOLDING	EUR	8 000	122 000,00	1,27
TOTAL BELGIQUE			122 000,00	1,27
FRANCE				
BNP PARIBAS	EUR	2 000	106 500,00	1,11
BOUYGUES	EUR	6 000	168 240,00	1,75
CAPGEMINI SE	EUR	1 500	233 925,00	2,44
CREDIT AGRICOLE	EUR	15 000	147 465,00	1,54
CRITEO ADR	USD	13 000	317 432,65	3,32
DASSAULT SYST.	EUR	7 000	234 465,00	2,44
EDENRED	EUR	6 000	305 280,00	3,19
LEGRAND SA	EUR	4 500	336 690,00	3,51
ORANGE	EUR	30 000	278 430,00	2,91
PERNOD RICARD	EUR	600	110 250,00	1,15
PLASTIC OMNIUM	EUR	5 000	67 900,00	0,71
SAFRAN SA	EUR	2 000	233 840,00	2,45
SAINT-GOBAIN	EUR	6 500	296 725,00	3,10
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	2 400	313 728,00	3,28
VIVENDI	EUR	5 000	44 570,00	0,46
WORLDLINE SA	EUR	6 000	219 180,00	2,29
TOTAL FRANCE			3 414 620,65	35,65
PAYS-BAS				
STELLANTIS NV	EUR	20 000	265 280,00	2,77
TOTAL PAYS-BAS			265 280,00	2,77
SUEDE				
ERICSSON(LM) B	SEK	25 000	136 912,39	1,42
TOTAL SUEDE			136 912,39	1,42
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			4 407 313,04	46,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées			4 407 313,04	46,00
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
OAT 4.25% 25/10/23	EUR	2 600 000	2 652 586,78	27,69
TOTAL FRANCE			2 652 586,78	27,69
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 652 586,78	27,69
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			2 652 586,78	27,69

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0323	EUR	-25	10 000,00	0,10
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			10 000,00	0,10
TOTAL Engagements à terme fermes			10 000,00	0,10
Autres instruments financiers à terme				
CFD				
ADYEN NV CHA 1230	EUR	-70	12 278,00	0,13
CFD JPX BIOMERI 1230	EUR	-1 000	-1 860,00	-0,02
CFD JPX THALES 1230	EUR	-3 000	8 550,00	0,08
CFD TESLA USD 1230	USD	-642	43 022,57	0,45
JPX GEBERIT A 1230	CHF	-400	4 577,45	0,05
JPX MICHELIN 1230	EUR	-5 600	4 144,00	0,05
L'OREAL CHA 1230	EUR	-900	19 080,00	0,20
LEGRAND SA CHA 1230	EUR	-4 500	11 970,00	0,13
LVMH MOET HENNESSY L	EUR	-300	17 220,00	0,18
RCO REMY JPM 1230	EUR	-2 012	14 486,40	0,15
SCHNEIDER ELECTRIC S	EUR	-2 400	19 680,00	0,21
VODAFONE GROUP PLC C	GBP	500 000	-42 828,97	-0,45
TOTAL CFD			110 319,45	1,16
TOTAL Autres instruments financiers à terme			110 319,45	1,16
TOTAL Instrument financier à terme			120 319,45	1,26
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-1 000	-1 000,00	-0,01
TOTAL Appel de marge			-1 000,00	-0,01
Créances			909 372,38	9,49
Dettes			-20 327,87	-0,21
Comptes financiers			1 511 843,81	15,78
Actif net			9 580 107,59	100,00

Part ZEN CAPITAL C	EUR	76 851,6847	103,60
Part ZEN CAPITAL R	EUR	16 691,6516	96,94

7. ANNEXE(S)

Informations clés pour l'investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

ZEN Capital - Code ISIN Part R: FR0011227214
Société de gestion : OTEA CAPITAL

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP a pour objectif de gestion une performance annualisée nette des frais de gestion supérieure à ESTER Capitalisé +1% avec un niveau de volatilité maximum de 5% et une exposition aux marchés actions voisine de 10%.

La société de gestion cherche à atteindre l'objectif de gestion avec une stratégie peu corrélée à l'évolution des marchés actions des pays membre de l'OCDE sur les petites, moyennes et grandes capitalisations. La stratégie vise à sélectionner des actions à l'achat ou à la vente (ou dérivés sur actions du type « Contract For Differences – CFD » ou « Equity swap »). Le risque systématique de marché sera réduit par des ventes de futures, ou d'autres instruments dérivés simples du type « CFD » ou « Equity swap ». Cependant, l'exposition nette aux marchés actions est comprise entre -10% et 25%.

La stratégie d'investissement est de type « long/short equity ». Elle consiste à gérer simultanément un portefeuille de positions à l'achat sur des sociétés jugées sous-évaluées et un portefeuille de positions à la vente sur des sociétés jugées surévaluées. La construction des positions acheteuses s'opère soit par l'achat direct d'actions soit par l'utilisation d'instruments dérivés, négociés de gré à gré ou sur le marché coté, de type swap, CFD (Contract For Difference) ou contrat à terme. L'exposition brute ne pourra pas excéder 200%.

Les décisions d'investissement reposent sur l'analyse croisée des approches suivantes :

- scénario « top down » : approche macro-économique, anticipation des perspectives de croissance des différentes industries et zones géographiques de notre univers, détermination de thématiques d'investissement.
- analyse sectorielle transversale : évolution de la chaîne de valeur, relations sous-traitants, perspectives de concentration, réglementation, situation du cycle.
- approche « bottom-up » fondamentale : analyse des forces et faiblesses des sociétés, positionnement stratégique, qualité des résultats, valorisation.
- analyse des flux : identification du statut boursier de la valeur, rotation sectorielle, critères techniques.

L'allocation en titres vifs « action » variera entre 0% et 100% en fonction de l'utilisation des CFD. La proportion de liquidités sera le complément.

Les liquidités sont investies sur des instruments monétaires notamment des OPC (dans la limite de 10%) et des TCN de la catégorie « Investissement » selon la méthodologie de notation de la société de gestion. Les investissements en titres de catégorie « spéculatifs » représentent un maximum de 20%.

Le FCP n'est pas géré en fonction d'un indicateur de référence. Cependant, la performance de la valeur liquidative pourra être comparée, a posteriori, à l'indice ESTER capitalisé +1%.

L'indice Ester est l'acronyme d'Euro Short-Term Rate. C'est un taux d'intérêt interbancaire de référence, calculé par la BCE. Il est basé sur des données fournies quotidiennement par les banques concernant des opérations en euro, au jour le jour, effectuées sur le marché monétaire.

Réglementation SFDR : Sous l'article 6

FCP de capitalisation

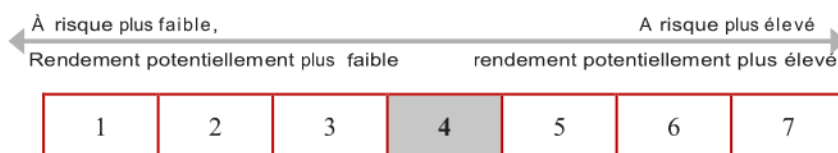
Durée recommandée de placement : Minimum 3 ans.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues à tout moment chez CACEIS BANK. Elles sont centralisées le jour d'établissement de la valeur liquidative (le vendredi) jusqu'à 14h00 chez CACEIS BANK et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Le fonds pourra être exposé à un risque de change qui ne sera pas couvert de façon systématique par le gérant.

Le FCP peut avoir recours à des instruments financiers à terme afin de couvrir ou d'exposer le fonds aux risques de marché. Le risque global de l'OPCVM est calculé par la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. Cette classification peut évoluer dans le temps.

Le niveau de l'indicateur de risque passé ne préjuge pas du niveau de l'indicateur futur.

La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce fonds est classifié « **catégorie 4** », du fait de la gestion Long/short mises en œuvre sur les marchés actions, et la possibilité de s'exposer également aux marchés obligataires et monétaires.

LES RISQUES IMPORTANTS POUR LE FCP NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- Les risques de contrepartie
- Les risques liés à l'impact des techniques financières qui visent à utiliser des instruments dérivés.

Informations clés pour l'investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

ZEN Capital - Code ISIN Part R-USD: FR0014001EI7

Société de gestion : OTEA CAPITAL

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP a pour objectif de gestion une performance annualisée nette des frais de gestion supérieure à ESTER Capitalisé +1% avec un niveau de volatilité maximum de 5% et une exposition aux marchés actions voisine de 10%.

La société de gestion cherche à atteindre l'objectif de gestion avec une stratégie peu corrélée à l'évolution des marchés actions des pays membre de l'OCDE sur les petites, moyennes et grandes capitalisations. La stratégie vise à sélectionner des actions à l'achat ou à la vente (ou dérivés sur actions du type « Contract For Differences – CFD » ou « Equity swap »). Le risque systématique de marché sera réduit par des ventes de futures, ou d'autres instruments dérivés simples du type « CFD » ou « Equity swap ». Cependant, l'exposition nette aux marchés actions est comprise entre -10% et 25%.

La stratégie d'investissement est de type « long/short equity ». Elle consiste à gérer simultanément un portefeuille de positions à l'achat sur des sociétés jugées sous-évaluées et un portefeuille de positions à la vente sur des sociétés jugées surévaluées. La construction des positions acheteuses s'opère soit par l'achat direct d'actions soit par l'utilisation d'instruments dérivés, négociés de gré à gré ou sur le marché coté, de type swap, CFD (Contract For Difference) ou contrat à terme. L'exposition brute ne pourra pas excéder 200%.

Les décisions d'investissement reposent sur l'analyse croisée des approches suivantes :

- scénario « top down » : approche macro-économique, anticipation des perspectives de croissance des différentes industries et zones géographiques de notre univers, détermination de thématiques d'investissement.
- analyse sectorielle transversale : évolution de la chaîne de valeur, relations sous-traitants, perspectives de concentration, réglementation, situation du cycle.
- approche « bottom-up » fondamentale : analyse des forces et faiblesses des sociétés, positionnement stratégique, qualité des résultats, valorisation.
- analyse des flux : identification du statut boursier de la valeur, rotation sectorielle, critères techniques.

L'allocation en titres vifs « action » variera entre 0% et 100% en fonction de l'utilisation des CFD. La proportion de liquidités sera le complément.

Les liquidités sont investies sur des instruments monétaires notamment des OPC (dans la limite de 10%) et des TCN de la catégorie « Investissement » selon la méthodologie de notation de la société de gestion. Les investissements en titres de catégorie « spéculatifs » représentent un maximum de 20%.

Le FCP n'est pas géré en fonction d'un indicateur de référence. Cependant, la performance de la valeur liquidative pourra être comparée, a posteriori, à l'indice ESTER capitalisé +1%.

L'indice Ester est l'acronyme d'Euro Short-Term Rate. C'est un taux d'intérêt interbancaire de référence, calculé par la BCE. Il est basé sur des données fournies quotidiennement par les banques concernant des opérations en euro, au jour le jour, effectuées sur le marché monétaire.

Réglementation SFDR : Sous l'article 6

FCP de capitalisation

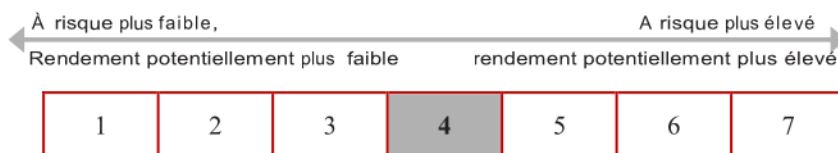
Durée recommandée de placement : Minimum 3 ans.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues à tout moment chez CACEIS BANK. Elles sont centralisées le jour d'établissement de la valeur liquidative (le vendredi) jusqu'à 14h00 chez CACEIS BANK et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Le fonds pourra être exposé à un risque de change qui ne sera pas couvert de façon systématique par le gérant. Cette part en USD est par nature pleinement exposée au risque de baisse de l'Euro et de toutes autres devises contre l'US Dollar.

Le FCP peut avoir recours à des instruments financiers à terme afin de couvrir ou d'exposer le fonds aux risques de marché. Le risque global de l'OPCVM est calculé par la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. Cette classification peut évoluer dans le temps.

Le niveau de l'indicateur de risque passé ne préjuge pas du niveau de l'indicateur futur.

La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce fonds est classifié « **catégorie 4** », du fait de la gestion Long/Short mises en œuvre sur les marchés actions, et la possibilité de s'exposer également aux marchés obligataires et monétaires.

LES RISQUES IMPORTANTS POUR LE FCP NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- Les risques de contrepartie
- Les risques liés à l'impact des techniques financières qui visent à utiliser des instruments dérivés.